

A

DANIEL COLLARD

WILSON, JAMES W.

Demande de définir la vision ou non depuis la Terrasse
du château - Les photos actuelles ne sont pas complémentaires
et ne définissent pas la vision exacte du château de sa Terrasse
S. de LANGEBOUFF, Association APASY - 06.08737187

2

06/09/2020

Clôture de la permanence 13³⁰

Daniel COLLARD
Commissaire enquêteur

1 visiteur

1 remarque

1 courriel déposé

Daniel COLLARD
Commissaire enquêteur

16 septembre 2020 14⁰⁰

Ouverture de la permanence

Aucune nouvelle remarque

Aucun nouveau courriel déposé

Daniel COLLARD
Commissaire enquêteur

- Courriel déposé par N. Grogouen à Plaine de Guillaumes -
Terra-Plaine (Cité STY 01)

- Echanges de propos (audition) concernant l'intégration
du projet dans l'environnement local

- Dépôt de la délibération valant avis favorable du conseil
municipal de Guillaumes Terra-Plaine (Cité STY 03)

- M^{me} SEAVANT, je suis venue pour voir le projet de Santigney
afin de pouvoir me rendre compte de l'impact sur le territoire.

16 septembre 2020 17¹⁵

Clôture de la permanence

2 visiteurs

2 documents déposés

Daniel COLLARD
Commissaire enquêteur

Judi 17 septembre 2020

J'ai eu l'occasion de participer à l'initiation du projet éolien de la commune de Saintigny en tant que responsable de projet chez ARSO Wind. A cette occasion l'acceptabilité locale du projet s'est confirmée puisque les exploitants de la commune n'ont pas hésité à accepter que le projet se concentre sur les parcelles de forêt communale pour que l'intérêt général soit mis en avant. C'est une démarche collective suffisamment rare pour être soulignée.

Enfin, en tant qu'habitant de l'Yonne je souhaite que les énergies renouvelables se développent dans notre département et en particulier l'éolien dont nous avons le meilleur site au monde de toute la Bourgogne Franche-Comté.

L'éolien nous apporte déjà et pourra encore nous apporter développement économique et territorial en zone rurale dans le cadre d'une intégration paysagère maîtrisée. Pour moi, au-delà de la perception esthétique inévitablement subjective, pour l'éolien, la beauté est dans le concept de produire de l'énergie propre et infiniment renouvelable.

Pour toutes ces raisons je soutiens ce beau projet pour la commune de Saintigny et pour le service.

Thomas Clutton

6

Samedi 26 septembre

900

Guarantir de la permanence
1 remarque déposer sur le registre

Daniel COLLARD
Commissaire enquêteur

1 document inséré STY 05

Monsieur Nicolas

Conseiller municipal à Elivay
a fait part de ses observations
sur le projet de création
de parc éolien à Santigny

Pièces jointes Un rapport remis au Commissaire
STY 05/103 enquêteur ainsi que deux
STY 05/103 annexes.

Le Samedi 26

Septembre 2020

Monsieur Roy P.-Yves,

De Santigny, Roy P.-Yves, maire délégué de la commune
Puisieux et conseiller adjoint de Guillon-Tour-Père, appuie
tout son soutien au projet éolien de SANTIGNY.

Ce projet s'inscrit dans le cadre du développement des énergies
renouvelables prôné par le gouvernement.

Ce projet est soutenu à l'unanimité par le conseil municipal
de la dite commune. La force de ce projet est dans sa
conception au des besoins publics, pour les habitants profitant
des avantages économiques à baisse d'impôts, aménagement et
amélioration du village, etc. Aucun intérêt privé n'est attaché
ce projet.

Notre mode de consommation actuel (Internet, Smartphone, ...), p^résente des centralises nucléaires demandent une compensation. Les énergies renouvelables qui elles soient éoliennes ou solaires répondent aux enjeux de demain sur la transition énergétique.

A Sautray le 26/03/2020
 par J.-L. Roy.

Clothing du registre

- 2 remarques
- 2 annuaires déposés
- 2 visiteurs

26/03/2020
 12^h 30

~~Daniel COLLARD~~
~~maire de Sautray~~
 Daniel COLLARD

Vendredi 1^{er} Octobre 2020

Je suis habitant de Sautray depuis le premier jour de ma naissance soit un peu plus de 50 ans. J'aime ce village et je veux qu'il puisse continuer à exister, se développer, à vivre tout simplement.

En 1981, nous avons vu le TGV passer aux portes de nos maisons sans que nous n'ayons rien dit à dire. La ligne de chemin de fer n'est pas venue embellir notre campagne, ni le bruit qu'elle occasionne non plus...

Alors quand les conseillers municipaux des années 1990-2000 ont été approchés par des sociétés développeuses de projet éolien, ils ont pris le temps de réfléchir, de se documenter afin de ne pas subir les mêmes désagréments que 10-20 ans auparavant.

Le projet qui est à l'enquête publique aujourd'hui

8

a été mûrement réfléchi par tous les acteurs de celui-ci et s'inscrit dans une volonté communale de vouloir participer activement au développement des énergies renouvelables.

Déjà avant la finalisation de ce projet, plusieurs de nos habitants ont franchi le pas en installant des panneaux photovoltaïques sur le toit soit de grange ou de hangar afin de contribuer à leur niveau au défi énergétique de demain.

Le besoin en énergie électrique ne cessera de croître (voiture, vélo, internet...), nos centrales nucléaires vieillissent, il faudrait bien trouver un remède pour être en capacité de répondre à ses demandes. L'édition fait parti aussi de la liste des solutions pour satisfaire notre population qui ne cesse de croître au niveau national et mondial.

Comme tout projet, un volet économique y est associé. La commune ainsi pourra continuer d'entretenir son patrimoine, d'investir et porter des idées plus sereinement face à la baisse recurrente des dotations que l'état nous octroie chaque année.

Au niveau de la communauté de communes du Serein des revenus supplémentaires lui seront versés aussi donc l'ensemble de la population de celle-ci en bénéficiera.

Pour conclure, je souhaite que ce merveilleux projet se réalise, que la commune de Santigny apporte sa pierre au schéma de développement durable que nous devons accomplir pour des générations futures.

Alain RIOTTE, habitant
NR

Jeuvi 04 octobre

14⁰⁰ Ouverture de la permanence

1 nouvelle remarque déposée

Daniel COLLARD

Commissaire enquêteur

Je suis habitant de VIGNES (89420) et conseiller municipal de la nouvelle commune de Guillon-Terre-Plaine. J'apporte mon soutien à ce projet qui concourt à augmenter proprement la production électrique à une époque où les besoins augmentent avec le développement des nouvelles technologies. Ce projet ne présente pas au vu du dossier d'inconvénients majeurs et va dans le sens de l'intérêt général.

Daniel THORET

Nous devons diversifier notre production électrique avec la mise en cause du nucléaire et les nouvelles demandes (véhicule électrique, climatiseur, data-center etc) en privilégiant l'énergie naturelle. Le projet de Santigny a le mérite d'être entièrement piloté par la commune, propriétaire du sol, porteur du projet, et apporter au budget de la commune un apport non négligeable.

Christian SCHULTZ

Maire délégué de VIGNES

ère adjointe de la Commune de Talcy, je ferai part de mes remarques sur le site dématérialisé.

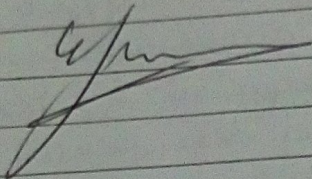
Geneviève SARTELET

14/10/2020

10

M^r GUENIFFEY GUY
89420 Pisy et maire de la commune

Je pense que le projet soit viable car on a besoin de plus en plus d'électricité et il faut penser à nos petits enfants et nous même car il y a de l'avenir de ce côté là et ce sera très utile



M^r TRAMEROU Jean Rami

Ferme des Cornes

8930 CHATEL GERARD

J'habite au lieu dit "la Ferme des Cornes" à Chatel Gerard. Cet endroit est fréquenté par de nombreuses personnes qui y vont travailler ou des raisons de loisir. C'est le lieu le plus proche de l'axe de circulation.

J'ai été surpris d'apprendre l'existence de ce projet quand le maître de l'éclairage au vent s'est mis à signer. Les surprises passées je me suis renseigné auprès de la mairie de Soullat et j'ai pu participer aux réunions d'information qui font été données.

Le responsable de projet s'est rendu chez moi et m'a cité l'implantation prévue. Bien qu'à plus de 500 m réglementaire, il lui a été suggéré de reculer au plus loin du lieu de mon habitation. Ce qui a été fait, et qu'il en soit remercié. Désormais cette "provision" éolienne est à environ 850 m ce qui me semble acceptable.

Deuxième surprise qui concerne un nouveau projet sur la commune de Pisy. Toujours l'un des plus concernés par l'impact visuel (le hameau de Soullat étant plus proche) nous avons été informé par un document du promoteur déposé dans la boîte aux lettres. Nous aurions été consultés(?)

peu document en effet, mais ce n'est pas un discussion, c'est au fait accompli. Sachant que d'autres mots sont en train d'être à + 1,5 km de la forme, cela commence à faire un nombre important et je pense qu'il n'y ait pas un plan global définitif des questions posées que je connais. L'arrivée successive de ces intentions honteux des habitants locaux.

L. RAO

M. et M^{me} Rédélec (Château de Louillat)
sont passés ce jeudi 14 octobre 2020 pour s'informer
sur le projet éolien de Saintigny.

14/10 Clôture de la permanence

6 remarques sur le registre

7 inscriptions

Aucun document déposé

Daniel COLLARD

Commissaire enquêteur

Vendredi 09 octobre 2020

14^h00 Ouverture de la permanence

Pas de courrier

Pas de remarque

Vendredi 9 octobre 2020.

Jeune Lucrèce 26 Rue des Chaudronniers
Boulevard des Belles Fontaines.

Le dossier ci-après concerne l'installation

Permanence du 09/10/2020 Suite - *le*

Daniel COLLARD
Commissaire enquêteur

Jean Lavoix (suite)

Le dossier ci-après concerne l'installation future de trois éoliennes dans le Bois de Pisy NE à la limite de la commune de Bierry, très éloignée de celle de Pisy. La réunion de ce soir concerne les éoliennes de Santigny mais qui seront implantées en limite just à la limite NE des Bois de Pisy, et mes revendications portent sur les futures éoliennes de Pisy concernent également celles de Pisy.

Denise LAVOIX
Officier de l'Ordre National du Mérite
26 rue des Chaudronniers
89420 BIERRY-LES-BELLES-FONTAINES

Au nom des habitants de la commune de BIERRY-LES-BELLES FONTAINES, j'apporte des arguments sur le refus de voir l'implantation de trois éoliennes de la Commune de PISY, en complément de trois autres éoliennes, proches, qui seront installées à proximité mais sur la Commune de SANTIGNY.

- 1- Pourquoi encore des éoliennes dans le sud de l'Yonne ? Pourquoi pas ailleurs dans le département ? Il faut équilibrer afin d'alimenter la colère des locaux ! (Cf. Gilets Jaunes).
- 2- Les éoliennes sont installées partout mais pas la fibre. Pas d'accès internet correct. Pourquoi imposer les inconvénients de la modernité et non les avantages ?
- 3- Eoliennes implantées sur la Commune de PISY mais éloignées du centre de plusieurs kilomètres à la limite des terres de BIERRY (extrémité nord du bois de PISY).
- 4- Implantation prévue de trois éoliennes, dites sur la Commune de SANTIGNY mais à l'extrémité nord de celle-ci, et très proches de celles prévues pour la Commune de PISY.
- 5- Destruction partielle et durable du Bois de PISY qui abrite les animaux rares et en voie de disparition, espèces protégées : le Milan-Royal niche dans le Bois de PISY, dans bosquets tels que ceux qui seront rasés. On le trouve souvent en lisière de forêt. Cette espèce est plus touchée par la mortalité due aux éoliennes (études allemandes). Leur nombre aurait baissé de 90% depuis le XXème siècle. Cette forêt est sur la trajectoire des oiseaux migrateurs, cigognes noires, pies-grièches, les oiseaux, chauve-souris sont souvent aussi percutés par les pales des éoliennes.

- 6- Destruction également durable des sols et sous-sols, durée indéterminée. Après 15/20 ans, l'éolienne ne fonctionnant plus est démontée par l'installateur mais les 1500 tonnes de béton armé, constituant le sous-sol, restent la propriété de la Commune qui a la responsabilité de le conserver ou de l'enlever (coût très élevé), voir actuellement le problème qui se pose entre CHATEL-GERARD et SARRY. Se référer également aux Blockhaus installés pendant la guerre. Ceci pour une exploitation de 15 ans !
- 7- L'obligation de replanter des arbres n'est pas suffisamment contraignante ni respectée comme on le constate par ailleurs.
- 8- Interférence sur les portables, ordinateurs, comme cela a été constaté sur le Hameau de CHEVIGNY face aux éoliennes implantées dans un Bois en face de celui-ci mais éloignées du centre de la Commune de QUINCY, propriétaire.
- 9- Malgré ce qui est dit dans le descriptif, problème de bruit, de lumière, notamment ressentis par des petits enfants, habitants rue des Chaudronniers. Ces inconvénients seront subis par BIERRY et non par PISY.
- 10- Subvention dérisoire donnée à la Commune de PISY (même pas le prix d'une voiture), en récompense de laisser les habitants de BIERRY subir ces inconvénients tout à fait inutiles pour une durée de 10/15 ans.
- 11- Energie des éoliennes, variable dans le temps : arrêts fréquents, manque de vent ou trop de vent, période de gel. Lors de l'épisode de grande chaleur, cet été, peu d'éoliennes ont fonctionné normalement. Obligation d'installer des moteurs électriques pour leur maintien.
- 12- BIERRY est un site classé, ayant un fort beau château sur des terres données par le Roi de France et appartenant toujours à la même famille, donnant un caractère historique à ce village, et il semble que l'on oublie l'histoire au détriment d'implantations qui d'ici quelques années montreront leur inutilité laissant néanmoins dans le sol Bourguignon, un ineffable impact.

*De plus, éloignée de ces installations, les communes
implantées par ces éoliennes ne perçoivent aucune
indemnité alors qu'elles ont
tous les inconvénients.*

9 octobre 2020

Denise LAVOIX
Attachée d'Administration Honoraire
Du Ministère de l'Intérieur
Officier de l'Ordre National du Mérite
26 rue des Chaudronniers
89420 BIERRY-LES-BELLES FONTAINES
06.31.70.28.04

Bierry-les-Belles Fontaines, le 15 septembre 2020

Madame Cécile RACKETTE
Sous Préfète d'Avallon
24 rue de Lyon
89200 AVALLON

Madame La Sous-Préfète,

La Société « EDP Renewables » vient d'adresser, aux habitants de Bierry-les-Belles-Fontaines, un projet de parc éolien sur la commune de Pisy, notamment rue des Chaudronniers. Celui-ci serait installé dans le bois de Pisy, très éloigné de ce village, mais en ligne directe avec la rue des Chaudronniers de Bierry-les-Belles-Fontaines où sont installées des familles avec petits enfants.

Vous n'êtes pas sans savoir qu'une telle installation a un important impact environnemental : danger pour les animaux, les oiseaux, les chauves-souris, passage des migrateurs, nuisances sonores, interférences avec les ondes, bruit, pour une production d'électricité très modeste en France, 3% d'électricité actuellement sans connaître que le bénéfice revienne à des Sociétés Etrangères ne payant pas d'impôts à la France.

Cette production d'ailleurs est inégale et ne répond pas forcément aux besoins de la population : arrêts en hivers par le gel, en été par les fortes chaleurs et l'absence de grands vents.

Je crois savoir que vous vous êtes intéressée sérieusement à ce problème, constatant l'importance des installations dans notre secteur et je serai sensible, compte-tenu de vos fonctions, que vous puissiez user de votre influence pour ne pas autoriser l'implantation de ces éoliennes dans le bois de Pisy.

En effet celles-ci sont installées sur des hauteurs, dans le bois, ne gênant en rien la commune de Pisy qui, recevra les retombées fiscales, impactant sérieusement le bien être des villages qui se trouvent à proximité.

J'avais espéré que Bierry, ayant un fort beau château, construit sur des terres données par le Roi de France lors de la fin de la guerre de Cent ans, donnant un cachet historique à ce village, serait protégé, mais il semble que l'on oublie l'histoire au détriment d'implantations qui d'ici quelques années montreront leur inutilité, laissant néanmoins dans le sol Bourguignon un ineffable impact.

Avec l'espoir que vous prendrez ma lettre en considération, je vous prie, Madame La Sous-Préfète, de croire à l'assurance de mes sentiments distingués.

Denise LAVOIX

CHERBONNEL-ROUSSELET 22 rue des chaudronniers
PATRICIA-MAURICE 89420 Bierry les belles fontaines

Cauzeques Elise, Antoinette
26, rue des Chaudronniers Bierry les A. F.

Berchoud Nurri Bierry
BOUATY Philippe
BLANCHARD Baptiste : 6 rue de la grande Fontaine
89420 Bierry les belles Fontaines

PÉREIRA Édouarda : 6 rue de la grande Fontaine
89420 Bierry les Belles Fontaines

Gournier PASCAL 8 ~~Grand~~ ~~rue~~ de la Fontaine
Dominique
89420 Bierry les Belles Fontaines

CLÉRIE Claudie
Jean Cliché 20 rue des Chaudronniers
89420 Bierry les belles fontaines

BEUVE-MILHET Julien, Lola, Björn (né en 2018) et Rolf (né en 2020) : 30 rue des
Chaudronniers, 89420 Bierry les Belles Fontaines

Rignault Yvan, Leticia, Lily (née en 2013) et Charly (né en 2014) : 32
rue des Chaudronniers, 89420 Bierry les Belles Fontaines

Guinaud Florence 22 rue de Vassé Bierry
Javier P. des Chaudronniers
LAVOIX Valérie 26, rue des Chaudronniers

Ladoux Jean-Paul 12 rue des Chaudronniers Bierry LBF
WIRE Franck 4 rue barre chenguy le Jexit Bierry LBF
Lil D.

CHABAUD Annabelle 7 rue des chaudronniers 89420 Bierry les
belles - Fontaines

DOLIN Marc Claudine 8 Rue des Soufflets 89420 Bierry les Belles Fontaines

POYE Françoise 7 rue des chaudronniers 89420
Bierry les Belles Fontaines.

Louis A. Doric 10 Rue de Vassé
Bierry les Belles Fontaines

Rémy Guichard 5 rue des belles fontaines
83420 Marseaux.

Vendredi 9 octobre 2020 Santigny.

A propos des éoliennes de Santigny
je pense que nous sommes sans la démarche
de l'énergie renouvelable.

Solution particulièrement utile à l'ier
directement au réchauffement climatique
lorsqu'il s'agit de réduire les gaz à effet
de serre et de changer la nature de
nos modes de vie.

Bravo à la municipalité d'œuvrer pour
l'énergie renouvelable avec les difficultés
administratives que cela comporte.

Je regrette le refus de mon conseil municipal
de Marseaux, et le nouveau refus du
conseil actuel.

Bravo à Marie Legallou qui a travaillé
avec ténacité par conviction, méthode et
pédagogie furent ses principales qualités.

quoï de plus gracieux que quelques
éoliennes qui dansent entre les vallées
et auvents de notre joli paysage.

Rémy Guichard

Jérôme PETIDENT Maire de Fain les Montiers
3 place des maronniers SAINT JUST 21500 Fain les Montiers

Vendredi 9 octobre 2020

Le projet éolien s'inscrit sans doute dans une volonté de développement de l'énergie renouvelable pour lutter contre le réchauffement climatique.

Pour autant les différentes contraintes amènent le porteur du projet à proposer des éoliennes (3) de mesures dont l'impact visuel entre autre sera sans nul doute considérable. (Les photos de simulation me laissent dubitatif)

Quel sera l'espace forestier impacté ? Quel sera la forme impactée (couloir migratoire important)

Quid du montage financier ? de la rétribution pour les communes limitrophes impactées ? la Communauté de Commune a pris en considération quelle décision à ce sujet ?

Le projet comme d'habitude, ne semble pas s'inscrire dans une réflexion collective et dans un souci de bien public. Notre territoire rural devra-t-il supporter sans rien dire le développement sans en être acté et avec seulement les réserves.

Valérie DUNY - 12 rue Basse - Chevigny le Désert
89420 Bierry les Belles Fontaines - 2ème Adjointe
à la Mairie de Bierry

Il est important de développer les énergies renouvelables, mais ce projet de 3 éoliennes de 200 m. aura un impact néfaste (visuel, acoustique, couloir migratoire...)
Une grande inquiétude pour les habitants des Souillats !

✗

Denise LAVOIX
Attachée d'Administration Honoraire
Du Ministère de l'Intérieur
Officier de l'Ordre National du Mérite
26 rue des Chaudronniers
89420 BIERRY-LES-BELLES FONTAINES
06.31.70.28.04

Bierry-les-Belles Fontaines, le 15 septembre 2020

Monsieur COURTOIS
Président de La Communauté de Commune du Serein
Maire de Massangis

Monsieur Le Président,

J'ai l'honneur de vous transmettre un courrier à toute fin utile que j'adresse à Madame RACKETTE, Sous Préfète d'Avallon, concernant le projet d'installation du parc éolien sur la commune de Pisy impactant la rue des Chaudronniers à Bierry-Les-Belles-Fontaines et non la commune de Pisy, les éoliennes étant prévues loin de celle-ci mais proche de notre village.

Je vous prie de croire, Monsieur Le Président de la Communauté de Communes du Serein, à l'assurance de ma considération distinguée

Denise LAVOIX

*L'avis est
Ces arguments sont les
que les autorités devraient les
éléments permettant de ne pas
défigurer le beau paysage Breurguignon
et ne pas gêner la vie des
habitants ainsi que la santé des petits
enfants -*

Denise LAVOIX
Attachée d'Administration Honoraire
Du Ministère de l'Intérieur
Officier de l'Ordre National du Mérite
26 rue des Chaudronniers
89420 BIERRY-LES-BELLES FONTAINES
06.31.70.28.04

Bierry-les-Belles Fontaines, le 15 septembre 2020

Monsieur COURTOIS
Président de La Communauté de Commune du Serein
Maire de Massangis

Monsieur Le Président,

J'ai l'honneur de vous transmettre un courrier à toute fin utile que j'adresse à Madame RACKETTE, Sous Préfète d'Avallon, concernant le projet d'installation du parc éolien sur la commune de Pisy impactant la rue des Chaudronniers à Bierry-Les-Belles-Fontaines et non la commune de Pisy, les éoliennes étant prévues loin de celle-ci mais proche de notre village.

Je vous prie de croire, Monsieur Le Président de la Communauté de Communes du Serein, à l'assurance de ma considération distinguée

Denise LAVOIX

*L'écrit
Ces arguments ont été
que les autorités suivront les
démarches permettant de ne pas
défigurer le beau paysage Bourgogne
et ne pas gêner la vie des
habitants ainsi que la santé des petits
enfants -*



Les Amis de la Collégiale de Montréal
8 Place du Prieuré – 89420 Montréal

Association loi 1901 créée en 1990 – n° Siret 49287341900013 ape 9499 Z Reconnue d'intérêt général

Les membres de l'association « Les Amis de la Collégiale de Montréal » réunis en assemblée générale le samedi 3 octobre à 15 heures, s'opposent formellement à toute implantation d'éoliennes dans l'environnement de la Collégiale de Montréal, et notamment celles projetées sur la commune de Santigny.

Ils rappellent que la Collégiale, monument classé, qualifié de « bijou architectural » par Viollet le Duc, est remarquable non seulement par son architecture mais tout autant par son point de vue sur la campagne environnante, qui participe à la majesté du lieu.

Montréal et sa Collégiale sont l'objet de la visite de nombreux touristes tout au long de l'année, des panneaux sur l'autoroute A6 en signalent l'intérêt, en insistant sur le site.

De nombreux autres emplacements dans le département de l'Yonne pour l'implantation de matériel de captation d'énergie devraient être considérés avant de détruire pour longtemps des paysages exceptionnels tels que le site de Montréal.

Fait à Montréal le 3 octobre 2020

le président

1

Amis de la Collégiale



Montréal en Bourgogne
Patrimoine et environnement
12 Grande Rue – 89420 Montréal
Reconnue d'intérêt général
Association loi 1901 – déclarée à la SP d'Avallon n° 2556
Siret : 490 808 841 00014 Ape 913E

Les membres de l'association « Montréal en Bourgogne, réunis en assemblée générale le samedi 3 octobre 2020 à 11 heures, s'opposent à l'implantation de nouvelles éoliennes autour de Montréal et notamment celles prévues sur la commune de Santigny.

Ils rappellent que la commune de Montréal possède 3 monuments classés « Monument historique » à savoir :

- la collégiale Notre Dame du XIIème siècle en haut de Montréal et visible de loin
- deux portes monumentales du XIIIème siècle,
 - l'une à l'entrée de la cité médiévale,
 - l'autre près de la collégiale

ainsi que le pont de pierre enjambant le Serein, sur la D 957 inscrit à l'inventaire supplémentaire.

Fait à Montréal le 3 octobre 2020

La Présidente Geneviève Honig

Jean-Pierre Cluz
Jean-Pierre Cluz
Antoine Renard

J'ai déposé en mairie de Santigny
le 9 octobre à 16h deux courriers
- l'un de l'association MONTREAL en Bourgogne
- l'autre de l'association "Les Amis de la
Collégiale de Montfaucon"

présentant la déclaration des membres
de ces associations élaborée lors de leurs
Assemblées générales, relative au projet
d'implantation d'éoliennes dans le paysage
du site de Montfaucon

Antoine Renaud

le 9.10.2020

Habitants à proximité du projet éolien de Santigny,
Nous ne souhaitons pas être enrôlé davantage
car nous y sommes déjà beaucoup (Sous la Ville-
châtel Gerard ...) Nous voulons préserver l'
environnement pour nos enfants comme nos
parents l'ont fait pour nous.

le 9/10/20 Philippe et Chantal Naulot